La curatelle

**C’est quoi une curatelle ?**

La curatelle c’est quand j’ai besoin d’aide pour:

* Mon argent
* Mes papiers
* Prendre des décisions importantes

La personne qui m’aide s’appelle un curateur.

**Comment avoir un curateur ?**

Je dois remplir un dossier.

Un éducateur m’aide à remplir le dossier.

Un éducateur envoie le dossier au Tribunal.

J’ai un rendez-vous avec un médecin.

J’ai un rendez-vous avec le juge.

Le juge décide si je peux avoir un curateur.

**Qui est le curateur ?**

Le juge décide qui est mon curateur.

Mon curateur peut être :

* une personne que je connais
* une association

**Comment je contacte le curateur ?**

Je téléphone au curateur.

Je prends rendez-vous avec le curateur.

Le curateur vient chez moi.

Je peux demander à l’éducateur de venir au rendez-vous.

L’éducateur m’explique ce que je n’ai pas compris.

**Le curateur m’aide combien de temps ?**

Le curateur m’aide plusieurs années.

Le juge décide du nombre d’années.

A la fin j’ai rendez-vous avec le juge.

Le juge décide de :

* Continuer la curatelle
* Arrêter la curatelle



Ce document est écrit en Facile à Lire et à Comprendre